



Aide juridictionnelle totale et convention d'honoraires

Par **florence**, le **16/05/2012** à **15:14**

Bonjour,

Afin d'être représentée en Cour d'Assises (comme partie civile), j'ai eu droit à l'aide juridictionnelle et à un avocat commis d'office.

Le procès a abouti à une condamnation en première instance et en appel avec dommages et intérêts. Reste à faire une demande à la Commission d'indemnisation des victimes pour obtenir au moins partiellement les sommes accordées.

Mon avocat, qui m'a par ailleurs très bien représentée pendant tout ce temps, me demande de signer une convention d'honoraires pour la procédure devant la commission d'indemnisation, volontairement surévaluée afin de compléter l'aide juridictionnelle pour l'ensemble du procès.

Sur le principe, est-ce habituel et raisonnable ?

Sachant qu'on m'a accordé en appel 30000 €, qu'une somme probablement très inférieure me sera accordée par la commission d'indemnisation (on peut s'attendre à la moitié m'a-t-on dit), l'avocat me demande 1000 € HT d'honoraires fixes + 15% HT de la somme finalement allouée, le tout à payer une fois que j'aurai récupéré la somme finale.

Est-ce que cette somme semble raisonnable ou excessive ? Même si je m'entends très bien avec lui, est-ce que je suis supposée négocier sa proposition ?

Merci beaucoup pour vos réponses,
Flo.

Par **pat76**, le **16/05/2012** à **18:52**

Bonjour

Interrogez le bâtonnier du barreau des avocats dont dépend votre conseil sur ce que celui-ci vous demande en précisant que vous avez obtenu l'aide juridictionnelle à 100%.

Je ne suis pas certain qu'il apprécie le comportement de votre avocat.

Par **Florence**, le **24/05/2012** à **12:07**

Ah.

Merci pour votre réponse, je suis étonnée de votre sévérité.

Sachant qu'il s'agit d'une autre procédure, devant une juridiction différente, et que je n'ai plus droit à l'aide juridictionnelle dans ce cas, il me paraît normal de signer une convention d'honoraires. Ce qui me dérange c'est que je n'ai aucune notion des montants habituels ou acceptables. Quant au fait de en profiter pour "compenser" le travail déjà rémunéré par l'AJ j'ai bien noté que vous ne trouvez pas ça normal.

Y aurait-il d'autres avis divergents ou similaires pour m'aider à prendre une décision ?

Merci,

Flo.